

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32.104

DECRET N° 95 - 73 DU 21 Mars 1995

mettant fin au détachement de ~~monsieur~~
MOUNGALI (Jean-Paul) auprès de la société
des huiles du Congo, "HUILKA".
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21-89 du 14 novembre 1989 portant refonte sur statut
général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-056 du 2 avril 1992 portant détachement de
~~monsieur~~ MOUNGALI Jean-Paul auprès de la société des huiles du
Congo, "HUILKA" ;

Vu le décret n° 95-26 du 13 janvier 1995 portant nomination du
Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier: Il est mis fin au détachement de ~~monsieur~~ **MOUNGALI**
(Jean-Paul) auprès de la société des huiles du Congo, "Huilka".

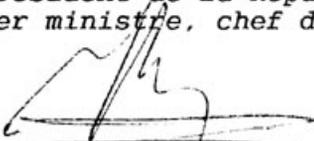
Monsieur MOUNGALI (Jean-Paul) est remis à la disposition du ministère de l'agriculture et de l'élevage, son administration d'origine.

Article 2 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, inséré au journal officiel et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

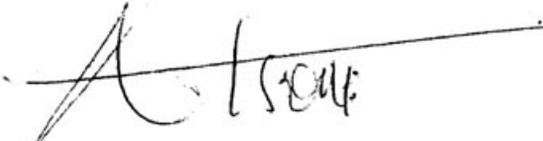
Fait à Brazzaville, le 21 Mars 1995


Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de la République :
Le Premier ministre, chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le ministre du travail, de la fonction publique et de la sécurité sociale,


Anaclet TSOMAMBET.-

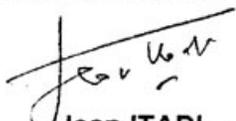
Le ministre de l'économie et des finances, chargé du plan et de la prospective,


Nguilla MOUNGOUNGA-NKOMBO.-

Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et de la pêche,


Jean-Prosper KOYO.-

Le ministre du développement industriel, de l'énergie, des mines et des postes et télécommunications,


Jean ITADI.-